

accusait une baisse subite et temporaire. C'est donc à l'échelle nationale, par une mesure engageant tout le pays, que nous proposons la mise en valeur de nos ressources pétrolières. Cette démarche présente non seulement un intérêt stratégique global, mais elle permettra, ce qui est encore plus important, d'assurer la sécurité de nos approvisionnements.

Je tiens aussi à préciser que la cadence à laquelle s'est déroulée la mise en valeur du pétrole de l'Ouest et l'envergure des travaux entrepris sont aussi, jusqu'à présent, en partie, le fruit d'une action nationale. C'est en effet une politique pétrolière nationale qui a largement contribué à nous donner une capacité de production non pas simplement provinciale, mais nationale, en faisant du Canada central, depuis 1961, un marché à l'abri de la concurrence, et en consentant des avantages fiscaux et d'autres mesures d'incitation.

[Traduction]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Quel avantage en tirera l'industrie du centre du Canada? Cinq fois plus.

[Français]

M. Trudeau: Voilà, à mon sens, des raisons vraiment contraignantes pour lesquelles l'ensemble de la nation est en droit de se partager les bénéfices découlant de toute augmentation exceptionnelle du prix du pétrole, qui résulterait de pénuries internationales artificielles.

En affirmant que l'intérêt national devra entrer en ligne de compte lorsque seront prises, à l'avenir, les mesures imposées par les circonstances, le gouvernement se rend bien compte qu'il aborde un domaine où les opinions sont particulièrement tranchées. Il le fait parce que, à mon sens, il importe de dissiper toute équivoque sur une question que l'on devra peut-être envisager dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens et des contribuables du pays. Et j'espère que ce sera également vrai pour le député d'Edmonton qui ne semble avoir qu'une ville et qu'une province en tête.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous pouvez rire, c'est toute la population et non pas seulement la moitié.

M. Trudeau: Et c'est précisément avec l'intérêt de l'ensemble des citoyens à l'esprit que le gouvernement poursuivra ses pourparlers avec les provinces productrices et entamera des consultations avec les autres.

Je demanderais simplement au député de consulter son collègue d'York-Simcoe. Quand ils se seront entendus, ils pourront peut-être revenir nous parler.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il vient de dire que vous avez tort.

M. Trudeau: Ce n'est pas à moi qu'il faut parler.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous ne l'avez pas écouté, vous ne l'avez pas entendu.

[Traduction]

M. Trudeau: La nouvelle politique pétrolière nationale prévoit entre autres la création d'une société nationale des pétroles. Un bill sera présenté à cette fin lors de la prochaine session, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources donnera alors tous les renseignements nécessaires à la Chambre.

La nouvelle société se fixera plusieurs objectifs. Elle entreprendra des travaux d'exploration pour trouver des gisements de pétrole et de gaz dans les provinces et dans les régions qui relèvent de la compétence du gouverne-

Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie
ment fédéral, soit le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Elle collaborera et participera aux travaux de recherche et de développement nécessaires pour élaborer une technologie sur place en vue de la production de grandes quantités de pétrole qu'on ne peut extraire des sables bitumineux avec des méthodes connues. Dans ce domaine, elle investira environ 40 million de dollars au cours des cinq prochaines années, de concert avec la province de l'Alberta et l'entreprise privée. Si l'Alberta préfère une autre formule pour mettre ce projet à exécution, la création d'un organisme indépendant Canada-Alberta par exemple, le gouvernement est tout disposé à en discuter.

● (1630)

La compagnie pourra investir, de concert avec l'Alberta, dans l'exploitation de cette partie des sables bitumineux que la technologie actuelle peut atteindre. La compagnie pourrait aider à cette exploitation, notamment par voie d'investissements en actions ordinaires, pour s'assurer que sa capacité de production augmentera aussi rapidement qu'il sera possible pour l'industrie et raisonnable au point de vue de l'écologie et de l'économie.

M. Stanfield: Quarante millions de dollars!

M. Trudeau: Non. Ces 40 millions seront consacrés à la recherche. Si le chef de l'opposition (M. Stanfield) pouvait m'entendre malgré le bruit que font ses députés, il saurait de quoi je parle.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Rien n'empêchera la société de développer d'autres réserves qu'elle pourrait découvrir grâce à ses travaux d'exploration, mais elle pourra préférer conserver une partie de ces ressources en réserve pour la sécurité à long terme du marché canadien. C'est là une fonction que les investisseurs privés trouvent souvent difficile à remplir pour des raisons compréhensibles, et c'est une fonction à laquelle le gouvernement attache de l'importance. Enfin, la société contribuera à assurer des importations sûres et suffisantes de pétrole pour répondre aux besoins actuels et prévisibles de pétrole étranger.

Le gouvernement a découvert ces dernières semaines qu'il peut jouer un rôle important dans l'achat de pétrole et de produits pétroliers. Il entend jouer ce rôle par l'entremise de la société. Enfin, la loi n'empêchera pas la société de se mêler du raffinage et de la distribution, mais ses tâches plus immédiates ne l'y conduiront pas pour quelque temps.

Des voix: Bravo!

Une voix: Pourquoi ne nationalisez-vous pas simplement toute l'industrie?

M. Bawden: Qu'est-il arrivé au parti libéral?

M. Trudeau: La société nationale du pétrole contribuera sensiblement à la capacité totale de l'industrie pour ce qui est de découvrir et d'exploiter les ressources de pétrole et de gaz du Canada. Elle ne tend cependant aucunement à remplacer l'entreprise privée.